

2. Quelle est la valeur des bâtiments, du matériel ou des autres avantages que l'OMU reçoit de la part des municipalités auxquelles elle fournit ce service d'ambulance?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Non.

2. Sans objet.

LES ENTENTES CONCLUES AU SUJET DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Question n° 1977—**M. Mazankowski:**

1. Quelles ententes fédérales-provinciales le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il conclues jusqu'à date?

2. Quelles sommes ont été engagées en ce qui concerne ces ententes par provinces?

3. Ces ententes, et les sommes impliquées, relèvent-elles uniquement de l'autorité du ministre?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Aucune entente fédérale-provinciale n'a été conclue depuis la création officielle du ministère de l'Expansion économique régionale, le 1^{er} avril.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

L'EMBLÈME DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Question n° 1978—**M. Mazankowski:**

1. Qui était chargé de l'emblème du nouveau ministère fédéral de l'Expansion économique régionale?

2. Avait-on accordé un contrat pour ce travail?

3. Si tel est le cas, à qui le contrat a-t-il été accordé et pour quelle somme?

4. Si l'on n'a pas confié ce travail aux employés du Ministère, quelle en est la raison?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Hanz Simcik, artiste dessinateur et illustrateur, section des arts graphiques, division de l'information, ministère de l'Expansion économique régionale.

2. Oui.

3. Avenue Advertising Art Inc., de Montréal, a préparé quatre dessins au coût de \$545.00.

4. Sans objet.

*LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉTUDE DE L'INFORMATION

Question n° 1979—**M. Schreyer:**

Quand prévoit-on que la Commission spéciale d'étude de l'information terminera son rapport, et ce rapport sera-t-il déposé à la Chambre?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le Premier ministre a reçu un rapport intérimaire, il y

[M. Robinson.]

à quelques semaines, des membres de la Commission spéciale d'étude qui espèrent présenter leurs recommandations au gouvernement le mois prochain. En ce qui concerne le dépôt du document, aucune prévision n'est possible avant que le gouvernement ait reçu et examiné le rapport définitif.

UNE FILIALE AMÉRICAINE DÉGREVÉE

Question n° 2040—**Mme MacInnis:**

Dans le rapport de l'Auditeur général pour l'année 1968, au paragraphe 155, page 94, il y est question d'une filiale qui est l'entière propriété des États-Unis et qui a réalisé neuf millions de dollars exempts d'impôt sur le revenu. Quel est le nom de cette société?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Ce renseignement, de nature confidentielle, ne peut pas être divulgué.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES MANUELS D'ENSEIGNEMENT DES MILIEUX PLURALISTES

Question n° 1485—**M. Lewis:**

1. Pour chacun des manuels destinés spécifiquement à l'enseignement dans les conditions propres au Nord canadien ou à des milieux où les cultures se chevauchent établis par la section des programmes d'études de la division de l'éducation, Direction des régions septentrionales, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, indiquez a) le titre, b) la matière, c) la date de publication.

2. a) La section des programmes d'études avait-elle l'entière responsabilité de l'établissement de ces manuels, ou a-t-elle dû faire appel à une collaboration de l'extérieur et, b) dans l'affirmative, quelle a été la nature de cette collaboration, c) le personnel enseignant a-t-il participé à la rédaction de ces manuels?

3. A quelles classes les manuels étaient-ils destinés?

4. Combien d'élèves les utilisent?

(Le document est déposé.)

LES ÉTUDIANTS ESQUIMAUX ET INDIENS

Question n° 1486—**M. Lewis:**

1. Pour chacune des années scolaires de 1959-1960 à 1967-1968 inclusivement, combien y a-t-il eu d'étudiants indiens et esquimaux dans toutes les écoles des Territoires du Nord-Ouest et de la région arctique du Québec, a) qui se sont inscrits à chaque niveau, b) qui ont échoué dans chaque niveau, c) qui ont abandonné dans chaque niveau, y compris les données pour chacune des années à partir de la maternelle jusqu'à la dernière année d'études secondaires pour les catégories a), b) et c) susmentionnées.

2. Pour chacune des années scolaires de 1959-1960 à 1968-1969 inclusivement, combien comptait-on d'Indiens ou d'Esquimaux d'âge scolaire dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la région arctique du Québec?